

NATURA

LA CONSERVATION VOLONTAIRE AU QUÉBEC
VOLUME 1 | NUMÉRO 1 | ENCART SPÉCIAL / AUTOMNE-HIVER 2021



Notre histoire commence avec un bref retour en arrière.

Février 2020 : le Réseau de milieux naturels protégés (RMN) se prépare activement à la tenue des Ateliers sur la conservation des milieux naturels en format traditionnel, en mode présentiel, avec pour projet le lancement surprise d'une toute nouvelle revue spécialisée, dédiée à la conservation volontaire au Québec : *Natura*.
Puis arrive la COVID-19.

Cette première édition de *Natura* est restée bien au chaud dans les bureaux du RMN, attendant le moment propice d'une distribution de main à main, pour faire de cette première parution un événement significatif. La publication vise à combler un besoin de communication au sein du milieu de la conservation au Québec, à contribuer à l'amélioration et à l'efficacité de nos pratiques, à partager les expériences et les bons coups des membres du Réseau.

L'équipe de rédaction a donc cru bon de rafraîchir la section des actualités du magazine en accompagnant le premier numéro de *Natura* de cet encart spécial.

Prise deux, donc : longue longue vie à *Natura* !

Michel Leboeuf
Rédacteur en chef

DEMAIN LE TERRITOIRE

Michel Leboeuf

En août et septembre dernier, citoyennes, citoyens et groupes intéressés étaient invités à participer à une consultation sur la Stratégie nationale d'urbanisme et d'aménagement des territoires (SNUAT) en transmettant leurs commentaires et en partageant leur vision de ce qu'ils voudraient comme futur pour le Québec.

Le RMN, en partenariat avec Nature Québec, y a présenté ses recommandations, formulées avec l'appui de ses membres, quant à l'intégration de la protection du territoire naturel dans les orientations futures en matière d'urbanisme et d'aménagement. 45 recommandations ont ainsi été rédigées. En substance, pour atteindre sa vision à l'horizon 2042, la SNUAT doit entre autres :

- Placer l'environnement à la base de toutes les décisions concernant l'aménagement du territoire et l'utilisation de ses ressources ;
- Favoriser des mesures de mitigation et des solutions basées sur la nature ;
- Favoriser l'émergence de partenariats entre tous les acteurs concernés par la protection des milieux naturels et de la biodiversité.

Depuis, le gouvernement a annoncé la fusion de la démarche de la SNUAT à celle de la Stratégie québécoise de l'architecture pour aboutir à une politique nationale d'architecture et d'aménagement du territoire au printemps 2022. Le Réseau espère que ses recommandations serviront à orienter le gouvernement vers une prise en compte forte et réfléchie de la conservation de milieux naturels variés.

Pour plus de détails sur les stratégies et consultations publiques organisées par le gouvernement du Québec :

[Quebec.ca/gouv/politiques-orientations/urbanisme-amenagement-territoires](https://quebec.ca/gouv/politiques-orientations/urbanisme-amenagement-territoires)

VERS 2030 ET L'APRÈS NAGOYA

Michel Leboeuf

La convention sur la biodiversité (la COP15) a finalement eu lieu à Kunming, en Chine, du 3 au 15 octobre 2021, pour une première session. Une seconde se tiendra en avril 2022.

Certains des travaux de la COP15 ont donc néanmoins eu lieu à la date prévue en mode virtuel. Ces travaux ont inclus une réunion des hauts représentants de plusieurs pays, lesquels, dans leurs déclarations, tentent de donner une impulsion politique urgente visant la protection de la diversité biologique.

Une ébauche de plan dévoilée en juillet dernier doit servir de base de discussions pour l'adoption d'un document final en avril 2022. Ce plan préliminaire comporte 21 cibles à atteindre d'ici 2030 pour réduire les menaces à la biodiversité. La crise mondiale de la biodiversité nécessitera l'adoption de mesures importantes pour réduire l'utilisation des pesticides, limiter la pollution par le plastique, mieux protéger les espèces menacées et augmenter la superficie des aires protégées - un seuil d'au moins 30 % des espaces terrestres et des espaces maritimes par pays sera proposé.

Les États n'ont pas réussi à tenir leurs engagements pour inverser la tendance de déclin de la biodiversité durant la décennie 2010-2020 ; l'adoption d'un plan musclé est de plus en plus souhaitée, la crise sanitaire de la COVID-19 ayant notamment souligné à grands traits l'importance de la biodiversité comme rempart face à l'émergence de nouveaux virus et pathogènes.



NOUVELLE ALLIANCE CANADIENNE DE LA CONSERVATION

Lise Gantheret

Il y aura sous peu du nouveau dans la constellation de la conservation au Canada : un nouvel organisme à but non lucratif, l'Alliance canadienne des organismes de conservation, est en voie de création. Il aura entre autres comme mission de favoriser l'excellence au sein de la communauté des organismes de conservation à travers le Canada, en fournissant un soutien administratif et professionnel à un réseau national d'organismes de conservation qui adhèrent à un ensemble de normes et de pratiques concernant le large éventail de leurs activités. Suite à des consultations et un sondage national réalisé plus tôt en 2021, la vaste majorité des professionnels de la conservation consultés se sont déclarés en faveur de la création d'une telle alliance.

Rappelons que le premier organisme de conservation (*land trust*) au Canada a été créé en 1919 sous le nom de Hamilton Naturalist Club, à Hamilton, en Ontario. Depuis, d'autres organismes ont commencé à apparaître lentement à travers le Canada et, dans les années 1990, ils ont commencé à se regrouper pour former des alliances provinciales. Ces organisations-réseau s'unifient en une voix, et amplifient la force et augmentent les ressources des organismes de conservation membres. Dès 1997, trois alliances étaient créées en Colombie-Britannique, en Ontario et au Québec, et leur mission se poursuit à ce jour. Land Trust Alliance of British-Columbia (LTABC) rassemble actuellement trente-cinq organismes de conservation et représente plus de 404 686 hectares (ha) de terres protégées. Tout comme lui, Ontario Land Trust Alliance (OLTA) protège actuellement plus de 40 469 ha et le Réseau de milieux naturels protégés (RMN) au Québec, représentant près de quatre-vingt organismes de conservation, protège près de 70 000 ha.

Les mandats de chaque organisme sont spécifiques aux caractéristiques des sites que chacun protège, mais la raison d'être de tous ces organismes est semblable : protéger des milieux naturels d'importance ou des habitats fauniques et y faire une surveillance et une gestion durable à perpétuité. Protéger les terres pour les générations futures est leur raison d'être.

Plus d'informations à : ltacanada.ca/

UN PLAN POUR LE SUD

Michel Leboeuf

Grâce à la préservation de vastes territoires, la protection des milieux naturels du Québec nordique a fait des bonds de géants dans les dernières années. La proportion d'aires protégées atteint 19,15 % sur le territoire d'application du plan Nord (soit les terres au-delà du 49° parallèle).

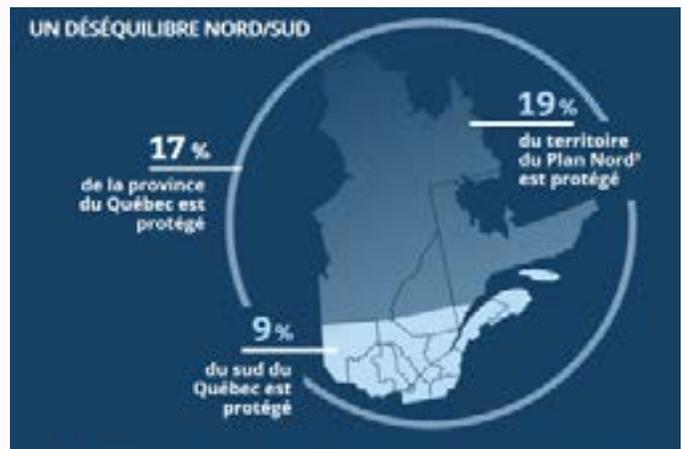
Dans le Québec méridional, la situation est tout autre, et de plus en plus de voix s'élèvent pour réclamer une stratégie spécifique à cette partie du territoire. Un plan Sud, quoi !

La vallée du Saint-Laurent, là où est concentrée la grande majorité de la population québécoise, subit des pressions importantes, soutenues par un modèle de développement qui a peu évolué depuis plusieurs décennies. Ces pressions affectent la biodiversité et les milieux naturels de manière importante.

C'est pourquoi le Centre de la Science de la Biodiversité du Québec, la Chaire de recherche du Canada en économie écologique, la Chaire Liber Ero et le RMN se sont unis et ont publié un livre blanc, vaste rapport pour orienter la prise de décisions publiques pour le Sud.

La première phase du projet, celle de la consultation initiale, consistait à sonder des acteurs du milieu (praticiens de la conservation, chercheurs universitaires, etc.). Les résultats de cette phase, complétée en décembre 2020, ont servi à définir les grandes lignes du rapport. Intitulé *Un plan sud pour le Québec*, il est le fruit d'une consultation de plus de 200 parties prenantes.

Espérons que les recommandations de ce livre blanc, structurées autour de six orientations, inciteront les décideurs à mettre la protection de l'environnement au-dessous du 49° parallèle au cœur de leur politique. Plus de détails à : livreblanc.ca/



PUBLICATION DU PORTRAIT DE LA CONSERVATION VOLONTAIRE

Dans la lignée des objectifs d'Aichi, au sortir de la COP15 et de la COP26, le Réseau des milieux naturels protégés (RMN) a dressé un bilan de la protection des milieux naturels par la conservation volontaire (en terres privées) au Québec. Suite à la décennie 2020 sur la biodiversité et à l'aube de celle de 2030 sur la restauration des milieux dégradés, il était important de faire le point sur la superficie des terres protégées dont l'objectif international était d'aboutir 17 % des milieux naturels d'ici fin 2020.

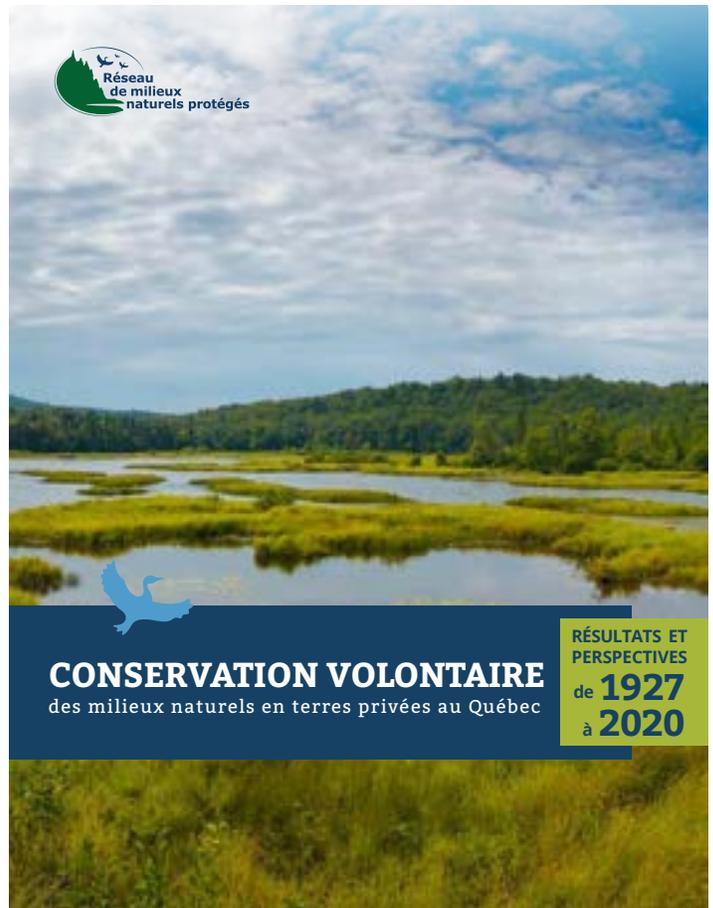
Ce portrait de la conservation volontaire offre ainsi non seulement une radiographie de l'état actuel de la conservation mais met aussi en perspective sa mouvance et expose les enjeux politiques (municipaux, provinciaux et fédéraux) et écologiques.

Bien que les terres privées représentent 8 % du territoire québécois, la conservation volontaire n'en joue pas moins un rôle primordial dans la lutte contre les changements climatiques. Souvent méconnue et pourtant centenaire, la conservation volontaire au Québec bénéficie désormais d'un document de référence accessible à tous. Initiée dès 1927, elle n'a véritablement pris son essor que dans les années 1980 avec la multiplication des organismes de conservation qui se sont fédérés aboutissant à la création du RMN en 1993.

Nous souhaitons que ce document permette une meilleure prise en compte de la conservation en terres privées et contribue à un aménagement du territoire qui garantisse à la fois la connectivité écologique et des milieux de vies de qualité pour tous les Québécois. Les solutions Nature sont primordiales.

Brice Caillié,
Directeur général par intérim du RMN

Ce document permet d'évaluer l'importance de ce type de conservation, d'en connaître les acteurs et d'en suivre la progression au moyen des données compilées via le Répertoire des sites de conservation volontaire du Québec.



En effet, le RMN est le seul organisme qui comptabilise les sites protégés par la conservation volontaire en terres privées au Québec.

Aujourd'hui les prises de conscience tant gouvernementales que citoyennes de la nécessité d'encadrer le développement à la fois urbain et rural dans des plans d'aménagement du territoire soucieux de l'environnement donnent tout son sens aux actions de conservation volontaire. Et les enjeux sont multiples : maintien des corridors naturels, protection de la biodiversité et des espèces menacées ou vulnérables, etc.

La conservation volontaire en terres privées est un complément et un appui indispensables à la protection publique des milieux naturels.

Livre téléchargeable sur le site internet du RMN à : rmnat.org/publications/